



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ D'ABITIBI-EST
VILLE DE MALARTIC**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville
de Malartic du lundi, le 26 novembre 2012, tenue au 901, rue Royale
à Malartic à 20 h 00**

M. le maire, André Vezeau, préside la séance.

Sont aussi présents :

Mme Sylvie Daigle, conseillère, district 1
M. Jude Boucher, conseiller, district 3
M. Guy Morrissette, conseiller, district 4
M. Daniel Magnan, conseiller, district 5
M. Jean Turgeon, conseiller, district 6

Est absent :

M. Martin Ferron, conseiller, district 2

Sont également présents :

Mme Lucie Roger, directrice générale et trésorière
Me Gérald Laprise, greffier

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes, demande d'observer trente secondes de réflexion, constate le quorum (art. 321, L.C.V.) et déclare la séance ouverte.

1.0. - GREFFE

1.1. - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER l'ordre du jour ci-dessous;

Adoptée.

ORDRE DU JOUR

1.0.- GREFFE

1.1.- Adoption de l'ordre du jour;

1.2.- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 novembre 2012;

1.3.- Autorisation de signatures pour les actes et documents concernant les immeubles vendus pour défaut de paiement de taxes tenue le 18

RÉSOLUTION
2012-11-483



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

novembre 2011;

1.4.- Mérite ovation municipale 2013;

2.0.- DIRECTION GÉNÉRALE

2.1.- Adoption du rapport financier et des réaménagements budgétaires au 30 septembre 2012;

2.2.- Adoption du budget révisé 2012 de l'Office municipal d'habitation de Malartic;

2.3.- Avis de motion relatif à un règlement imposant les taux des différentes taxes foncières sur les immeubles de la Ville de Malartic pour l'année 2013;

2.4.- Avis de motion relatif à un règlement imposant les taxes annuelles pour les services d'aqueduc, d'assainissement des eaux, pour la collecte et le traitement des ordures pour l'année 2013;

2.5.- Avis de motion relatif à un règlement imposant le taux de taxe à l'environnement pour l'année 2013;

2.6.- Avis de motion relatif à un règlement imposant une taxe à tout commerce vendant de l'eau de la Ville de Malartic pour l'année 2013;

2.7.- Avis de motion relatif à un règlement imposant une taxe et une surtaxe pour l'enlèvement de la neige pour l'année 2013;

2.8.- Avis de motion relatif à un règlement imposant une taxe de secteur pour le carrefour giratoire pour l'année 2013;

2.9.- Théâtre Meglab : Création d'une personne morale sans but lucratif (OSBL);

2.10.- Déléguer un conseiller au Conseil d'administration à l'Office municipal d'habitation de Malartic;

3.0. - URBANISME

4.0.- DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

5.0.- LOISIRS ET CULTURE

5.1.- Sur la piste du Père Noël - Budget;

5.2.- Fête de l'Artic 2013 - Budget;

6.0.- TRAVAUX PUBLICS

6.1.- Avis de motion relatif à un règlement imposant une tarification pour l'utilisation du site des neiges usées;

6.2.- Signataires à la Fédération canadienne des municipalités (FCM);

6.3.- Autorisation de paiement no 6 de CML Entrepreneur Général inc. : Développement nord du chemin du Camping;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

6.4.- Adoption de la mise à jour du plan d'intervention;

7.0.- **PROTECTION CONTRE LES INCENDIES**

8.0.- **COMITÉS/COMMISSIONS**

9.0.- **DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE**

9.1.- Association des locataires des 3 HLM : Noël 2012;

9.2.- Tour cyclisme de l'Abitibi inc. : édition 2013;

9.3.- Groupe Soleil de Malartic inc.;

9.4.- Concours Décorations de Noël 2012;

10.0.- **AFFAIRES NOUVELLES**

11.0.- **CORRESPONDANCE**

12.0.- **PÉRIODE DE QUESTIONS**

13.0.- **LEVÉE DE LA SÉANCE**

1.0.- **GREFFE**

1.2.- **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 novembre 2012**

**RÉSOLUTION
2012-11-484**

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 novembre 2012, tel que rédigé;

Adoptée.

1.3.- **Autorisation de signatures pour les actes et documents concernant les immeubles vendus pour défaut de paiement de taxes tenue le 18 novembre 2011**

**RÉSOLUTION
2012-11-485**

CONSIDÉRANT QUE les immeubles ci-après mentionnés ont été adjugés le 18 novembre 2011 pour défaut de paiement des taxes :

Propriétaire	Adresse	Taxes Municipales	Taxes Scolaires	Frais	Total	Nom des adjudicataires
DUMAS, Alain						
Matricule : 089015 0733 15 5027	770, rue Frontenac, Malartic, Québec	1 900,27 \$	52,10 \$	95,00 \$	2 047,37 \$	Corpora tion miniè re Osisko
Désignation du bien : Lot 2 998 012 du Cadastre du Québec						

Propriétaire	Adresse	Taxes Municipales	Taxes Scolaires (CSWQ)	Frais	Total	Nom des adjudicataires
SKRZYPEK, Stanley						



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

Matricule : 089015 0733 45 0387	641, rue Jacques- Cartier, Malartic, Québec	1 224,78 \$	59,27 \$	95,00 \$	1 379,05 \$	M. Mohame d Laroussi Souissi
Désignation du bien : Lot 2 998 566 du Cadastré du Québec						

Propriétaire	Adresse	Taxes Municipales	Taxes Scolaires (CSOB) (CSWQ)	Frais	Total	Nom des adjudicataires
9122-8783 Québec inc.						
Matricule : 089015 0733 54 1850	561, rue Royale, Malartic, Québec	8 058,44 \$	719,84 \$ 48,71 \$	95,00 \$	8 921,99 \$	Ville de Malartic
Désignation du bien : Lot 2 998 286 du Cadastré du Québec						

CONSIDÉRANT QUE les adjudicataires susmentionnés sont devenus propriétaires irrévocables des immeubles concernés le 18 novembre 2012, et ce, conformément à l'article 524 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19);

CONSIDÉRANT QUE l'article 525 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19) prévoit qu'un adjudicataire a droit, à l'expiration du délai d'un an, à un acte de vente de la part du conseil;

CONSIDÉRANT QUE toutes les formalités prescrites par la Loi ont été respectées et qu'il y a lieu de donner aux propriétaires concernés un titre translatif des immeubles adjugés;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER M. le maire, André Vezeau et le greffier, Me Gérald Laprise, à signer les actes de vente notarié, pour et au nom de la Ville de Malartic, le tout, aux frais des adjudicataires concernés;

Adoptée.

RÉSOLUTION
2012-11-486

1.4.- Mérite ovation municipale 2013

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic souhaite présenter son projet de réalisation du belvédère, du mur vert et du parc linéaire pour le Mérite Ovation municipale 2013 – 9^e édition dans la catégorie « Aménagement : urbanisme, développement du territoire et développement touristique »;

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Sylvie Daigle

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE PRÉSENTER la candidature de la Ville de Malartic pour son projet de réalisation du belvédère, du mur vert et du parc linéaire pour le Mérite Ovation municipale 2013 – 9^e édition dans la catégorie « Aménagement : urbanisme, développement du territoire et développement touristique »;

Adoptée.

2.0.- DIRECTION GÉNÉRALE

RÉSOLUTION

2.1.- Adoption du rapport financier et des réaménagements budgétaires



2012-11-487
No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

au 30 septembre 2012

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont examiné et étudié le rapport financier et les réaménagements budgétaires proposés au 30 septembre 2012;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER les états financiers et les réaménagements budgétaires au 30 septembre 2012, tels que présentés;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2012-11-488**

2.2.- Adoption du budget révisé 2012 de l'Office municipal d'habitation de Malartic

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont examiné et étudié le budget révisé 2012 de l'Office municipal d'habitation de Malartic;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Guy Morrissette

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le budget révisé pour l'année 2012 de l'Office municipal d'habitation de Malartic;

Adoptée.

2.3.- Avis de motion relatif à un règlement imposant les taux des différentes taxes foncières sur les immeubles de la Ville de Malartic pour l'année 2013

AVIS DE MOTION est donné par M. le conseiller Daniel Magnan qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure de ce conseil, un règlement imposant les taux des différentes taxes foncières sur les immeubles de la Ville de Malartic pour l'année 2013.

2.4.- Avis de motion relatif à l'imposition des taxes annuelles pour les services d'aqueduc, d'assainissement des eaux, pour la collecte et le traitement des ordures pour l'année 2013

AVIS DE MOTION est donné par M. le conseiller Daniel Magnan qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure de ce conseil, un règlement imposant des taxes annuelles pour les services d'aqueduc, d'assainissement des eaux, pour la collecte et le traitement des ordures pour l'année 2013.

2.5.- Avis de motion relatif à un règlement imposant le taux de taxe à l'environnement pour l'année 2013

AVIS DE MOTION est donné par M. le conseiller Daniel Magnan qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure de ce conseil, un règlement imposant le taux de taxe à l'environnement pour l'année 2013.

2.6.- Avis de motion relatif à un règlement imposant une taxe à tout



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

commerce vendant de l'eau de la Ville de Malartic pour l'année 2013

AVIS DE MOTION est donné par M. le conseiller Daniel Magnan qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure de ce conseil, un règlement imposant une taxe à tout commerce vendant de l'eau de la Ville de Malartic pour l'année 2013.

2.7.- Avis de motion relatif à un règlement imposant une taxe et une surtaxe pour l'enlèvement de la neige pour l'année 2013

AVIS DE MOTION est donné par M. le conseiller Daniel Magnan qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure de ce conseil, un règlement imposant une taxe et une surtaxe pour l'enlèvement de la neige pour l'année 2013.

2.8.- Avis de motion relatif à un règlement imposant une taxe de secteur pour le carrefour giratoire pour l'année 2013

AVIS DE MOTION est donné par M. le conseiller Daniel Magnan qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure de ce conseil, un règlement imposant une taxe de secteur pour le carrefour giratoire pour l'année 2013.

RÉSOLUTION
2012-11-489

2.9.- Théâtre Meglab : Création d'une personne morale sans but lucratif (OSBL)

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil sont favorables à la création d'une personne morale sans but lucratif pour la gestion des activités du Théâtre Meglab;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE PROCÉDER à la création d'une personne morale sans but lucratif (OSBL) concernant l'exploitation des activités du Théâtre Meglab où sont délégués monsieur le maire, madame la directrice générale et le responsable des arts et spectacles;

Adoptée.

RÉSOLUTION
2012-11-490

2.10.- Déléguer un conseiller au Conseil d'administration à l'Office municipal d'habitation de Malartic

CONSIDÉRANT QUE le mandat du représentant de la Ville sur le Conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Malartic vient à échéance le 14 décembre 2012;

CONSIDÉRANT QUE ce mandat est d'une durée de deux ans;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de déléguer un représentant pour siéger sur le Conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Malartic;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT



No de résolution
ou ann station

Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

DE DÉLÉGUER le conseiller M. Jean Turgeon au Conseil
d'administration de l'Office municipal d'habitation de Malartic;

Adoptée.

3.0.- URBANISME

4.0. - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

5.0.- LOISIRS ET CULTURE

5.1.- Sur la piste du Père Noël – Budget

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont examiné les activités
qui sont proposées le 13 décembre 2012 sur la thématique « Sur la piste
du Père Noël », de même que le budget proposé;

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Sylvie Daigle

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER le budget demandé pour la tenue de l'activité « Sur la
piste du Père Noël » au montant de 2 460 \$;

ET DE MANDATER la directrice générale et trésorière à effectuer les
réaménagements budgétaires à cet effet;

Adoptée.

5.2.- Fête de l'Artic 2013 – Budget

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont examiné les activités
qui sont proposées du 22 au 24 février 2013 sur la thématique « Ma fête
de l'artic », de même que le budget proposé;

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Sylvie Daigle

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER le budget demandé pour la tenue des activités pour « Ma
fête de l'artic » au montant de 13 156 \$;

ET DE MANDATER la directrice générale et trésorière à effectuer les
réaménagements budgétaires à cet effet;

Adoptée.

6.0.- TRAVAUX PUBLICS

**6.1.- Avis de motion relatif à un règlement imposant une tarification pour
l'utilisation du site des neiges usées**

AVIS DE MOTION est donné par M. le conseiller Guy Morrissette qu'il
sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure de ce conseil, un
règlement dont l'objet consiste à imposer une tarification pour
l'utilisation du site des neiges usées.

RÉSOLUTION
2012-11-491

RÉSOLUTION
2012-11-492



RÉSOLUTION
No de résolution
2012-11-493

Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

6.2.- Signataires à la Fédération canadienne des municipalités (FCM)

CONSIDÉRANT QU'une étude d'un terrain contaminé sur le territoire de la Ville de Malartic a été effectuée en vue d'y aménager un parc de loisirs;

CONSIDÉRANT QUE la Fédération canadienne des municipalités (FCM) offre une subvention en la matière, tel qu'il appert du contrat étudié;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER monsieur le maire ou le maire suppléant et Me Gerald Laprise, greffier ou la greffière adjointe, à signer pour et au nom de la Ville de Malartic le contrat entre la Fédération canadienne des municipalités (FCM) et la Ville de Malartic concernant l'étude d'un terrain contaminé pour l'aménagement d'un parc de loisirs à Malartic;

Adoptée.

RÉSOLUTION
2012-11-494

6.3.- Autorisation de paiement no 6 de CML Entrepreneur Général inc. : Développement nord du chemin du Camping

CONSIDÉRANT la demande de paiement no 6 de CML Entrepreneur Général inc. pour les travaux de construction du développement domiciliaire au nord du chemin du Camping;

CONSIDÉRANT QUE la recommandation de paiement a été faite par M. Yan Bergeron, directeur du Service des travaux publics;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER le paiement no 6 à CML Entrepreneur Général inc. pour les travaux de construction du développement domiciliaire au nord du chemin du Camping pour un montant de 12 054,95 \$ (taxes incluses) et incluant la retenue de 5 % prévue au contrat, et ce, conditionnellement à la réception des quittances;

Adoptée.

RÉSOLUTION
2012-11-495

6.4.- Adoption de la mise à jour du plan d'intervention

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont étudié et examiné le document portant sur la mise à jour du plan d'intervention proposé;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER la mise à jour du plan d'intervention, telle que présentée;

Adoptée.

7.0.- PROTECTION CONTRE LES INCENDIES



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

RÉSOLUTION
2012-11-496

8.0.- COMITÉS/COMMISSIONS

9.0.- DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE

9.1.- Association des locataires des 3 HLM : Noël 2012

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont étudié et examiné la demande d'aide formulée;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE DONNER trois chèques-cadeaux de la Ville de Malartic d'une valeur de 25,00 \$ chacun à l'Association des locataires des 3 HLM pour le dîner de Noël, prévu le 14 décembre 2012;

Adoptée.

RÉSOLUTION
2012-11-497

9.2.- Tour cyclisme de l'Abitibi inc. : édition 2013

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont étudié et examiné la demande d'aide formulée;

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Sylvie Daigle

ET RÉSOLU UNANIMENT

D'AUTORISER un budget d'une valeur de 5 000 \$ pour la préparation des repas destinés aux athlètes et bénévoles du Tour de l'Abitibi 2013, lors de l'étape dans la Ville de Malartic le 18 juillet 2013;

Adoptée.

RÉSOLUTION
2012-11-498

9.3.- Groupe Soleil de Malartic inc.

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont étudié et examiné la demande d'aide formulée;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Guy Morrissette

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE DONNER une somme de 150 \$ au Groupe Soleil de Malartic inc. pour la Fête de Noël 2012;

Adoptée.

RÉSOLUTION
2012-11-499

9.4.- Concours Décorations de Noël 2012

CONSIDÉRANT que les membres du conseil sont favorables à tenir un concours concernant les décorations de Noël 2012 installées sur les propriétés se trouvant sur son territoire;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

ET RÉSOLU UNANIMENT

DE PROCÉDER à un concours pour les décorations de Noël 2012 en
offrant un prix de 50 \$ au gagnant de chaque quartier;

DE DÉLÉGUER le choix du plus bel aménagement au conseiller de
chaque quartier;

Adoptée.

10.0.- AFFAIRES NOUVELLES

11.0. CORRESPONDANCE

Aucune correspondance.

12.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

Les questions posées ont toutes été répondues.

13.0.- LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé à 20 h 10

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher


ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE CLORE la présente la séance.

Adoptée.

RÉSOLUTION
2012-11-500


ANDRÉ VEZEAU
MAIRE


Me GÉRALD LAPRISE
GREFFIER